

ORGANISATION ET RESPONSABILITÉS EN PAROISSE

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Pourquoi envisager une nouvelle organisation ?

Au point de départ, une réflexion sur le fonctionnement des paroisses

Cette réflexion a été lancée avec la question des alliances paroissiales, en janvier 2017. Elle a été approfondie dans différentes instances depuis plus d'un an. À la suite de la réflexion du petit conseil du 6 octobre 2017, une commission (en partie élue) s'est mise en place pour faire des propositions concrètes. En voici les membres : P. Sylvain Bataille, P. Rodolphe Berthon, Véronique Bourboulon, Christine Daniel, Monique Jacquet, Nathalie Mazenq, P. Eric Molina, P. Gilbert Thollet, P. Guy Vialla. Une première proposition a été présentée au petit conseil du 9 février. La commission l'a reprise en tenant compte des différentes remarques.

En perspective, la joie de l'Évangile

Notre Église est en profonde mutation. Elle est dans une dynamique de nouvelle annonce de l'Évangile, ce qui suppose d'**avoir des structures souples pour favoriser la créativité pastorale et missionnaire**. « *L'évangélisation, dit le Pape François, obéit au mandat missionnaire de Jésus : « Allez donc ! De toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit ».* (Mt 28) (EG 19)

Cette réforme du fonctionnement paroissial se situe dans **la dynamique de la nouvelle évangélisation** dont l'orientation fondamentale a été donnée par le Concile Vatican II. Le Pape François, dans *La joie de l'Évangile* (EG), donne des indications concrètes pour la mettre en œuvre « *J'imagine un choix missionnaire capable de*



transformer toute chose, afin que les habitudes, les styles, les horaires, le langage et toute structure ecclésiale devienne un canal adéquat pour l'évangélisation du monde actuel, plus que pour l'auto-préservation. La réforme des structures, qui exige la conversion pastorale, ne peut se comprendre qu'en ce sens : faire en sorte qu'elles deviennent toutes plus missionnaires, que la pastorale ordinaire en toutes ses instances soit plus expansive et ouverte, qu'elle mette les agents pastoraux en constante attitude de "sortie" et favorise ainsi la réponse positive de tous ceux auxquels Jésus offre son amitié ». (EG 27)

Cela suppose de chacun une décision intérieure :

« *Tout chrétien et toute communauté discernera quel est le chemin que le Seigneur demande, mais nous sommes tous invités à accepter cet appel : sortir de son propre confort et avoir le courage de rejoindre toutes les périphéries qui ont besoin de la lumière de l'Évangile ».* (EG 20)

Diocèse de
Saint-Étienne

2021
Jubilé

Une nouvelle organisation paroissiale

Le changement de structures a pour objectif de favoriser la mission paroissiale et de faciliter l'engagement de ceux qui y sont particulièrement impliqués. Il permet de mieux articuler les deux dimensions de l'action pastorale : d'une part la réflexion et la décision d'orientations et d'autre part la mise en œuvre et le suivi.

**Le Conseil
Pastoral
Paroissial (CPP)**

est l'organe principal pour le discernement et les décisions pastorales. Il est comme une EAP élargie à d'autres acteurs importants de la vie paroissiale.

**L'Équipe de
Conduite
Pastorale (ECP)**

est une équipe restreinte opérationnelle qui traite les questions quotidiennes de la vie paroissiale et porte le souci de la communion entre tous.

**Des équipes
missionnaires**

par pôles ou projets prennent en charge la mise en œuvre des activités essentielles d'une paroisse (enfants-jeunes, adultes, diaconie et services ressources) et de projets missionnaires particuliers.

**Des assemblées
paroissiales ...**

... larges peuvent être constituées pour approfondir une question particulière et favoriser la communion.

Mieux différencier et valoriser les charismes

Depuis près de 20 ans, les EAP ont porté la vie pastorale paroissiale, avec le souci de l'unité. Leur mission a évolué au fil des années et notre organisation actuelle commence à montrer ses limites.

L'EAP concentre l'essentiel des responsabilités pastorales : discernement des projets, décisions, mise en œuvre, suivi... Cela conduit à une surcharge des ordres du jour et parfois à un épuisement des personnes en responsabilité. Il devient alors difficile d'élaborer des projets nouveaux dans une perspective missionnaire.

Le nombre d'ALP ayant baissé, en raison des exigences de ce statut, de la difficulté à trouver de nouvelles personnes et des contraintes budgétaires, **certaines EAP sont très réduites** et ne peuvent plus accomplir vraiment leur mission.

Les EAP étant normalement exclusivement constituées par les ministres ordonnés et les ALP, **des**

acteurs importants de la paroisse n'y sont pas présents et des dimensions essentielles de la vie paroissiale sont peu prises en compte (baptêmes, mariages, funérailles, économique...). Certaines EAP sont trop occupées par des questions plus organisationnelles qui relèvent d'un pôle particulier (bien souvent la catéchèse des enfants), au détriment du souci global de la mission. Les agents pastoraux ont d'abord la responsabilité de **favoriser les initiatives, d'encourager les charismes et de coordonner la mission**, dans le respect de la subsidiarité.

Des ALP peuvent avoir un vrai charisme pour la mise en œuvre de projets pastoraux sans avoir celui d'une **vision d'ensemble pour le gouvernement**, alors que d'autres fidèles engagés dans la mission auraient toute leur place dans une charge de gouvernement.

Le Conseil Pastoral Paroissial

Sa mission

Attentif à l'Esprit-Saint, il discerne ses appels. C'est **dans l'écoute de la Parole de Dieu et dans la prière** qu'il trouve son unité et son dynamisme pastoral.

Le conseil pastoral **élabore une vision pour la paroisse et définit les orientations qui en découlent**, en articulant celles du diocèse avec les besoins locaux de la mission.

Il **veille à ce que la paroisse assure ses fonctions fondamentales** : l'initiation chrétienne et la formation, la prière et les célébrations liturgiques, la vie fraternelle, la diaconie (attention aux plus pauvres et aux malades), l'annonce de l'Évangile.

Il **permet une véritable unité de l'ensemble de la vie paroissiale**, en favorisant la communion et la collaboration entre ses différentes réalités.

Il **suscite un vrai dynamisme missionnaire** pour l'évangélisation de l'ensemble des habitants de la paroisse.

Il **rend les chrétiens de plus en plus responsables de la vie de l'Église et de l'annonce de l'Évangile**, en accueillant la diversité des charismes, en les discernant, les encourageant et favorisant leur déploiement. « *En vertu du Baptême reçu, chaque membre du Peuple de Dieu est devenu disciple missionnaire. [...] Tout chrétien est missionnaire dans la mesure où il a rencontré l'amour de Dieu en Jésus Christ* ». EG 120

Lieu de relecture, ce conseil **évalue et ajuste** les orientations pastorales de la paroisse.

Fonctionnement

Le **curé** préside le conseil pastoral et il doit en valider toutes les décisions (CIC 536). Il peut en confier l'**animation** à une autre personne.

Le **bureau** est constitué du curé, d'un animateur et d'un secrétaire. Il fixe l'**ordre du jour**. Il veillera à **communiquer les décisions** importantes à l'ensemble de la communauté paroissiale.

Le **secrétaire** établit un bref compte-rendu des questions abordées et des décisions prises.

Comme instance fondamentale de la paroisse, le conseil pastoral **se réunit au minimum tous les deux mois**.

Composition

Le conseil pastoral rassemble **6 à 15 personnes** qui sont des acteurs principaux de la vie paroissiale. **Certains membres sont de droit**, au titre de leur fonction : le curé (ou l'administrateur), le ou les vicaires, le coordinateur paroissial, l'animateur de la diaconie et le conseiller économique (ou leur représentant).

Les autres membres sont nommés par le curé, après consultation. Ils le sont en fonction de leurs responsabilités dans la mission, selon les réalités et les besoins : diacre, responsables de pôles (ALP ou référent), responsables de relais et d'autres personnes bien impliquées dans la mission paroissiale (mouvements, associations, Enseignement catholique...).

Les membres nommés le sont pour une **durée de trois ans**, renouvelable deux fois.

Il peut y avoir **des invités**, en fonction des sujets abordés.

Le conseil pastoral **cesse d'exister** avec le départ du curé. Le nouveau curé peut le prolonger d'un an avant de procéder à de nouvelles nominations.



L'Équipe de Conduite Pastorale (ECP)

Elle est chargée de coordonner la mission sur la paroisse et elle veille à la mise en œuvre des orientations du conseil pastoral. Très opérationnelle, elle règle les différentes questions de la vie quotidienne et elle est attentive aux situations complexes. Elle veille à la communion entre toutes les composantes de la paroisse. **Elle est composée** du curé, du coordinateur paroissial et d'une ou deux autres personnes très engagées dans la mission au quotidien, appelées par le curé, ponctuellement ou de manière stable.

Elle se réunit habituellement toutes les semaines.

Des équipes missionnaires

Pour la mise en œuvre des différents aspects de la mission au plus proche du terrain, des équipes missionnaires sont constituées. Elles correspondent à des pôles ou à des projets spécifiques.

En lien avec la réforme des services diocésains, quatre pôles principaux structurent la paroisse : enfants-jeunes, adultes, diaconie et services ressources. **Des équipes missionnaires** seront mises en place par pôles. **Un responsable de pôle** anime l'équipe pour l'accomplissement de la mission selon les orientations du conseil pastoral et du service diocésain référent.

Pour la mise en œuvre de projets **particuliers**, en lien avec le conseil pastoral et l'équipe de conduite pastorale, **des équipes dédiées peuvent être** constituées.

Des assemblées paroissiales

Des assemblées paroissiales pourront être organisées ponctuellement pour **approfondir les questions particulières**, avec les personnes concernées par le sujet. C'est aussi un lieu qui favorise la **communion**.

Pour la mise en œuvre de ce projet

Au terme d'un beau travail, mûri et enrichi tout au long de cette année, je crois que ce cadre permettra de renouveler et de dynamiser l'animation de nos paroisses, la créativité pastorale et missionnaire, pour une plus grande fécondité.

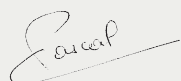
Il serait bon de déployer cette nouvelle organisation sur l'année pastorale 2018-2019, dans la dynamique de la démarche jubilaire du diocèse. Il est essentiel qu'il y ait une structure commune pour l'ensemble des paroisses du diocèse, mais sa mise en œuvre doit faire preuve de souplesse pour tenir compte des situations locales.

Avec la nomination des nouveaux conseils pastoraux, les mandats des membres des conseils pastoraux paroissiaux existants se termineront. Si tous les ALP d'une paroisse ne sont désormais plus nécessairement membres du conseil pastoral, leur mission se poursuit cependant selon les échéances prévues dans les lettres de mission et elle pourra éventuellement être renouvelée. Dans tous les cas, nous devons être attentifs aux personnes, pour les aider à bien comprendre les enjeux de ce projet, d'autant plus que les phases de transition sont toujours délicates.

Pour des paroisses qui sont appelées à se rapprocher, un seul conseil pastoral, une seule ECP et des équipes missionnaires communes seront mis en place. Aujourd'hui, cette situation concerne les paroisses Sainte-Claire-en-Forez/Sainte-Thérèse-des-montagnes-du-soir, Saint-Jean-sur-Ozon/Sainte-Clotilde, Saint-Martin-en-Ondaine /Sainte-Marie-en-Ondaine, Saint-Matthieu/Sainte-Blandine et Saint-Étienne/Saint-Benoît.

Invoquons l'Esprit-Saint, l'Esprit de Pentecôte. Dans la dynamique jubilaire qui est la nôtre, qu'il nous renouvelle dans notre engagement missionnaire et que cela soit pour chacun d'entre nous la source d'un renouveau intérieur dans la joie de la foi et dans la joie du don.

Josiane Pascal
Chancelier



Le 20 mai 2018, Solennité de la Pentecôte

+ Sylvain Bataille
Évêque de Saint-Étienne

